

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 27 novembre 2020

N° 2020-431

Convocation du 20 novembre 2020

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS:**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, Mme Fabienne HELBIG, M. Michel LABARDIN, M. Jacques MANGON, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, Mme Agnès VERSEPUY.

## **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alexandre RUBIO à M. Jean-François EGRON Mme Emmanuelle AJON à Mme Christine BOST

Mme Josiane ZAMBON à Mme Véronique FERREIRA

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM

Mme Stephanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE

Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY

Mme Myriam BRET à M. Jean TOUZEAU

Mme Pascale BRU à M. Stéphane DELPEYRAT

Mme Camille CHOPLIN à M. Pierre HURMIC

Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO

Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET

M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS

M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE

Mme Anne-Eugénie GASPAR à M. Gérard CHAUSSET

M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA

M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER

M. Laurent GUILLEMIN à Mme Laure CURVALE

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Isabelle RAMI

Mme Sylvie JUQUIN à M. Patrick LABESSE

Mme Sylvie JUSTOME à Mme Claudine BICHET Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU

M. Gwénaël LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT

Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Céline PAPIN

Mme Harmonie LECERF à M. Pierre HURMIC

Mme Anne LEPINE à M. Alain GARNIER

Mme Zeineb LOUNICI à M. Franck RAYNAL

M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY

M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY

M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT

Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL

M. Marc MORISSET à M. Maxime GHESQUIERE

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG

M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

Mme Karine ROUX-LABAT à M. Michel LABARDIN

Mme Nadia SAADI à Mme Delphine JAMET

Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN

M. Thierry TRIJOULET à Mme Marie RECALDE

M. Jean-Marie TROUCHE à M. Michel LABARDIN

## EXCUSE(S):

M. Philippe POUTOU.

## PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 13h40

M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20

M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h00

M. Nordine GUENDEZ à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h15 Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Bruno FARENIAUX à partir de

M. Olivier CAZAUX à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h20

M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h00

M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 15h40

M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabien ROBERT à partir de 15h40

Mme Zeineb LOUNICI à M. Jérôme PESCINA à partir de 15h40

M. Bastien MAURIN à M. Bruno FARENAUX à partir de 16h45

M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULION à partir de 17h20

Mme Eva MILLIER à M. Jérôme PESCINA à partir de 15h40 M. Franck RAYNAL à Mme Fatiha BOSDAG à partir de 15h40

Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 15h40

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE:** 



Conseil du 27 novembre 2020	Délibération
Direction ressources et ingénierie financière	N° 2020-431
Service dette et partenariat privé	

BORDEAUX - SA d'HLM Domofrance - Acquisition foncière et construction en VEFA de 130 logements collectifs locatifs étudiants ULS, sis, 39 cours Louis Fargues - Emprunts des types PLS et Booster d'un montant global de 3 426 100 euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Garantie - Décision - Autorisation

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Société anonyme d'habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Domofrance a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour des emprunts d'un montant global de 3 426 100 € des types Prêts Locatif Social (PLS) et Booster, contractés après de la Caisse des dépôts et consignations. Ces emprunts sont destinés à financer la charge foncière et l'acquisition en Usufruit Locatif Social (ULS), dans le cadre d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), de 130 logements étudiants collectifs locatifs, sis, 39 cours Louis Fargues sur la commune de Bordeaux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

## Le Conseil de Bordeaux Métropole

**VU** l'article L 5111-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 2298 du Code civil,

**VU** la décision de financement n° 20193306300150 du 20 décembre 2019 de Monsieur le Président de Bordeaux Métropole,

**VU** le contrat de prêt n°113098, ligne 5384483 de 2 170 950 € (PLS) et ligne 5384484 de 1 255 150 € (Booster), ci-annexé, signé le 20 août 2020 par la Caisse des dépôts et consignations, le préteur, et le 27 août 2020 par la SA d'HLM Domofrance l'emprunteur,

## **ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la demande précitée, formulée par la Société anonyme d'HLM Domofrance, s'inscrit dans le cadre des conditions d'octroi de la garantie métropolitaine définies par la fiche 3 du règlement d'intervention en faveur du logement social approuvée par la délibération n° 2017/838 du 22 décembre 2017 reçue à la préfecture de la Gironde le 22 décembre 2017, et annexée à ladite délibération,

## **DECIDE**

Article 1 : d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % à la Société anonyme d'HLM Domofrance pour le remboursement du contrat de prêt n°113098, ligne 5384483 de 2 170 950 € (PLS) et ligne 5384484 de 1 255 150 € (Booster), joint à la présente délibération, que cet organisme a contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations, en vue de financer la charge foncière et l'acquisition en Usufruit locatif social (ULS), dans le cadre d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), de 130 logements étudiants collectifs locatifs, sis, 39 cours Louis Fargues sur la commune de Bordeaux, selon les caractéristiques financières des prêts,

<u>Article 2</u>: d'accorder sa garantie pour la durée totale des prêts jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

<u>Article 3</u>: de s'engager au cas où l'organisme susmentionné, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du prêteur adressée par lettre-missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

Article 4 : de s'engager, pendant toute la durée des prêts, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt,

<u>Article 5</u>: d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention de garantie et les éventuels avenants à intervenir avec la SA d'HLM Domofrance.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre: Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 DÉCEMBRE 2020	Pour expédition conforme,
	la Vice-présidente,
PUBLIÉ LE : 2 DÉCEMBRE 2020	
	Madame Véronique FERREIRA